

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 7 octobre 2019 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire Richard F. Dubé
Les conseillers et conseillères :
Siège no 1 **ABSENT** Siège no 4 **ABSENT**
Siège no 2 Carole Desbiens Siège no 5 Nicholas Dubé
Siège no 3 Laurette Lévesque Siège no 6 **ABSENT**

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Josée Chouinard, directrice générale adjointe est aussi présente ainsi que cinq (5) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

19-10224 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant au point : Rapport des réunions et suivi des dossiers, la réunion de la MRC de Témiscouata le 9 septembre par Richard F. Dubé et en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

19-10225 Procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2019

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019, soit adopté tel que rédigé.

19-10226 Procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2019

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 septembre 2019, soit adopté tel que rédigé.

19-10227 Comptes du mois de septembre 2019

La liste des comptes de septembre a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le jeudi 3 octobre dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 30 septembre 2019	303 818,43 \$
Comptes payés d'avance	36 043,93 \$
TOTAL	<u>339 862,36 \$</u>

19-10228 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 30 septembre 2019 sont déposés par Josée Chouinard, directrice générale adjointe.

19-10229 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

a. **Par Richard F. Dubé :**

- Réunion de la MRC de Témiscouata le 9 septembre ;
 - Rencontre avec le premier Ministre François Legault et autres ministres à Rivière-du-Loup le 12 septembre ;
 - Congrès de la FQM les 26, 27 et 28 septembre ;
 - Réunion de la CADL le 30 septembre ;
- b. **Par Carole Desbiens :**
- Réunion de l'Association Sportive et AGA ;

19-10230 Paiement comptant de la tranche d'emprunt no 1 - réfection du réseau d'égout

ATTENDU QUE la tranche d'emprunt no 1 avait été contractée en janvier 2005 pour 20 ans;

ATTENDU QU'elle a été renouvelée tous les cinq ans, et que le dernier renouvellement de 70 700 \$ est dû le 13 janvier 2020;

ATTENDU QUE les tranches 2 et 3 ont été regroupées et qu'elles seront renouvelables en octobre 2020, soit un montant de 328 300 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a accumulé des surplus pour rembourser les emprunts en avance et diminuer les frais d'intérêts;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt pour un emprunt de moins de 100 000 \$ sont plus élevés (de 2,5% à 4%);

ATTENDU QUE des études et de l'entretien seront à faire sur le réseau d'égout dans les prochaines années;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité rembourse et assume le montant qui serait à financer avec les surplus de la façon suivante :

- Surplus pour la dette d'égout (55-991-42) : 57 690 \$
- Surplus pour travaux (55-991-40) : 13 010 \$

Il est également résolu que les taxes soient ajustées en conséquence de la diminution du service de la dette, mais que la taxe pour l'entretien du réseau d'égout soit augmenter du montant de la diminution de la taxe pour l'assainissement des eaux, afin de conserver les fonds nécessaires aux travaux d'entretien du réseau d'égout sanitaire et des étangs aérés.

19-10231 Prévisions budgétaires 2020 de la RIDT

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que les prévisions budgétaires 2020 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata soient approuvées telles qu'adoptées par la Régie.

	2019	2020	Différence
Total des recettes/dépenses	3 814 571 \$	3 718 138 \$	- 96 433 \$
Total des dépenses à la charge des municipalités	2 222 020 \$	2 093 925 \$	- 128 095 \$
Quote-part ordures et recyclage pour Saint-Honoré (estimation)	85 967 \$	81 011 \$	4 955 \$ dim. 5,8 %
Dépenses pour vidange des installations septiques	438 402 \$	486 531 \$	48 129 \$ Augm. 11 %

Le budget a été complété, par contre la quote-part exacte ne peut être calculée tant que le décret de la population 2020 ne sera pas annoncé.

19-10232 Nouveau photocopieur - Sharp MX 5070V

ATTENDU QUE le photocopieur date de 2011, il fait souvent défaut depuis quelques mois, les feuilles restent coincées;

ATTENDU QU'une promotion nous a été offerte pour un nouveau photocopieur Sharp MX 5070V, un peu plus rapide, meilleure qualité d'impression;

ATTENDU QUE le prix du contrat de service, à la copie, augmente avec l'âge du photocopieur;

ATTENDU QUE pour les premières années, un photocopieur neuf coûterait moins cher par année que le vieux : environ 4 174 \$ pour le vieux, 3 760\$ pour le neuf, incluant le prix de location;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata achète le photocopieur Sharp de MonBuro.ca au prix suivant :

- Prix d'achat 8 978\$, puis 0,0079\$ la copie noire, 0,064\$ la copie couleur pour le contrat de service.

Le montant n'étant pas prévu aux prévisions budgétaires 2019, le photocopieur sera payé en janvier 2020.

19-10233 Demande de versement de la subvention de 11 000 \$ - Programme d'aide à la voirie locale - volet - Projets particuliers d'amélioration

Le conseil municipal a pris connaissance du tableau des dépenses effectuées dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet Projets particulier d'amélioration, pour un montant de 19 802 \$, sur les chemins suivants :

- 10^e Rang (rechargement granulaire et remplacement d'un ponceau).
- Vieux Chemin Sud (remplacement d'un ponceau);
- Chemin Beaulieu (remplacement d'un ponceau).

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement :

- Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 11 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué et envoyées avec cette résolution et le formulaire prescrit.

19-10234 Vente des camions Inter79, White89 et du tracteur de pelouse

Un appel d'offres a été publié dans le journal InfoDimanche et dans le journal Le Mistral pour deux camions et un tracteur de pelouse. Cinq offres ont été reçues et ouvertes le 26 septembre 2019.

<i>Nom</i>	<i>Inter 1979</i>	<i>White 1989</i>	<i>Tracteur de pelouse</i>	<i>Total</i>
Annie Caron St-Clément	3 750 \$ pour les deux camions			
Jérôme Gagnon St-Honoré			159 \$	
Gilles Caron St-Honoré	1 850 \$	2 250 \$	350 \$	4 100\$ camions 4 450 \$ total
Richard Côté St-Pierre			175 \$	
Boisée Grande Fourche St-Hubert	651,75\$	752,85 \$		1 404,60 \$

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que les trois équipements soient vendus au plus offrant, soit Gilles Caron de Saint-Honoré pour le prix de 4 450 \$.

19-10235 Demande d'acquisition des immeubles excédentaires du MTQ sur la rue de l'Église

ATTENDU QUE le ministère des Transports a acquis des terrains pour la construction de la route 185 et le viaduc à l'intersection de la route 291 (rue de l'Église);

ATTENDU QUE le ministère offre à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata de racheter les résidus de terrain qui ne seront plus utiles après la fin des travaux en 2022;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata est propriétaires des terrains situés derrière lesdits terrains;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a déposé une demande pour changer le zonage des terrains afin de permettre la construction commerciale et industrielle et que les terrains du MTQ permettraient de rendre la zone plus accessible;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata confirme son intérêt à acquérir les terrains suivants :

- Lot 6 251 999 (ancien propriétaire Gilles Caron et G. Ouellet)
- Lot 6 251 995 (ancien propriétaire Jean-Guy Ouellet et R. Beaulieu)
- Lot 6 251 993 (ancien propriétaire Robert Paré)
- Lot 6 251 991 (ancien propriétaire Claudette Ouellet)

19-10236 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de neuf (9) pompiers pour les programmes Autosauvetage, MDO et opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata, en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

19-10237 Déclaration – Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer Saint-Honoré-de-Témiscouata, MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE.

19-10238 Réseau d'égout pluvial sur la rue Jocelyn et Caron

ATTENDU QUE les fossés causent un problème le long des rues Caron et Jocelyn, limitant l'élargissement de la partie carrossable;

ATTENDU QUE la Municipalité avait prévu de fermer les fossés en 2019 et construire un réseau d'égout pluvial, mais que la planification des travaux est compliquée et peut amener des problèmes d'eau si mal réalisés;

ATTENDU QUE la partie de la rue Jocelyn est plus simple et pourrait être faite en 2019;

ATTENDU QUE Excavation SM a estimé les travaux à 26 500 \$ plus taxes;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage Excavation S.M. pour effectuer les travaux d'égout pluvial sur la rue Jocelyn, soit 100 mètres de tuyau, 5 puisards/grilles et 2 regards pour le cout net de 27 822 \$.

Les travaux sont financés par le montant prévu au poste budgétaire 72-629-00-762.

19-10239 ENGAGEMENT – PROGRAMME TEQC

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023, soit une subvention de 783 839 \$ pour des dépenses de 971 589 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et couts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, les dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 1 ci-jointe et tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

19-10240 Versement de la subvention AIRRL – Ponceau rue Principale

ATTENDU QUE le 15 avril 2019, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a reçu la confirmation pour une aide financière maximale de 98 045 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL), pour le projet de remplacement d'un ponceau sur la rue Principale;

ATTENDU QU'en attendant la confirmation de la subvention, la Municipalité a dû faire réaliser des travaux d'étaie afin d'éviter que le ponceau ne s'effondre, ce qui n'aurait pas été nécessaire si nous n'avions pas eu à attendre;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés conformément aux lois et règlements en vigueur;

ATTENDU QU'un avis de conformité des travaux a été émis par l'ingénieur responsable du projet;

ATTENDU QUE les factures ont été reçues et payées, pour un total net de 125 371,87 \$ pour la reconstruction du ponceau et de 13 573 \$ pour les travaux urgents d'étaie en 2018, pour un total de 138 944,66 \$.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata atteste que les travaux ont été réalisés et qu'ils sont terminés, en conséquence, demande le versement de la subvention selon les modalités du programme.

Il est également résolu que la Municipalité demande que les travaux d'étaie soient ajoutés aux dépenses de reconstruction pour être admissibles, jusqu'à concurrence du montant maximum.

19-10241 Engagement des chauffeurs au service de déneigement

Un appel de candidatures a été publié le mois dernier, la Municipalité a reçu deux candidats pour les deux postes de chauffeur à temps plein, saisonnier.

Un autre candidat a été sollicité et rencontré pour venir à l'heure, sur demande pour le déneigement.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que les employés suivants soient engagés comme chauffeur pour la prochaine saison d'hiver :

- Steve Dumont du 141-A, rue Principale à Saint-Honoré pour débiter vers le 28 octobre, à temps plein, soit 43 heures par semaine;
- Yves Morin du 22, rue Principale à Saint-Honoré pour débiter vers le 1^{er} décembre, à temps plein, soit 43 heures par semaine;
- Yoan Rioux du 4, rue Landry à Saint-Honoré, engagé à l'heure, sur appel.

Le salaire est celui décrété dans la grille de salaire en vigueur. Ils sont sous l'autorité du responsable des chemins Jonathan Bérubé.

Il est également résolu que Fernand Lattreur soit appelé lorsqu'il n'y aura pas d'autres employés disponibles, les heures seront à facturer au prix de 25\$ de l'heure.

Les employés sont engagés pour la saison 2019-2020. Une évaluation devra être réalisée pendant la saison avec un système de pointage.

19-10242 Appui au club de gymnastique Cabgym - Pour une palestre sécuritaire

ATTENDU QUE le Club Cabgym est un club de niveau régional;

ATTENDU QUE le Club initie et favorise la participation des jeunes gymnastes de toute la MRC de Témiscouata, aussi de Saint-Honoré;

ATTENDU QUE le Club désire mettre à niveau ses équipements pour les rendre sécuritaires;

ATTENDU QUE cela favorise les saines habitudes de vie et est très favorable au développement des enfants de notre territoire;

ATTENDU QUE cette activité attire des gens de l'extérieur dans notre belle région;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata appuie la demande de financement du Club de gymnastique Cabgym au Fonds de développement du territoire de la MRC de Témiscouata, afin qu'il puisse rendre leurs équipements sécuritaires, et ce, pour le bien de tous les gymnastes.

19-10243 Travaux de prolongement du réseau d'égout sur la rue de l'Église

ATTENDU QU'un entrepreneur a acheté les terrains le long de la rue de l'Église et que la Municipalité a accepté de défrayer les couts du réseau d'égout en partie soit à 50%;

ATTENDU QU'une soumission avait été préparée par Excavation SM pour réaliser les travaux.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité engage Excavation S.M. pour réaliser le prolongement du réseau d'égout sur le côté Est de la rue de l'Église, sur une longueur de 130 mètres, incluant 4 branchements et un regard, au prix de 21 700 \$ plus taxes.

Il est également résolu qu'Actuel Conseil, ingénieurs, soit engagé pour préparer les plans nécessaires à la demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, si nécessaires.

Des frais d'environ 3000 \$ sont à ajoutés pour les plans et autres, pour un total estimé à 26 000\$ taxes nettes incluses.

Il est également résolu que les travaux soient financés par le surplus libre de l'ensemble de la Municipalité : environ 13 000 \$.

19-10244 Modification du schéma d'aménagement - rue Caron

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata a adopté un projet de règlement afin de modifier le schéma d'aménagement pour ajouter une partie de la rue Caron au périmètre urbain et ainsi être autorisée à y construire un réseau d'égout sanitaire;

ATTENDU QUE le règlement prévoyait également le changement de zonage de la partie du terrain située entre la route 185 et le ruisseau pour y permettre l'utilisation commerciale et industrielle;

ATTENDU QUE la partie du règlement touchant le développement résidentiel a été acceptée, mais pas celle commerciale/industrielle;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à la MRC de Témiscouata d'adopter un nouveau règlement avec la partie résidentielle seulement et ne pas attendre la partie commerciale/industrielle pour modifier le schéma d'aménagement.

19-10245 Éclairage à l'intérieur de l'abri à sel

ATTENDU QU'il n'y a pas d'éclairage dans l'abri à sel et que c'est sombre pour charger les camions, les heures de noirceur étant longues en hiver;

ATTENDU QU'un prix a été demandé à Électricité SMP Inc., il nous suggère un projecteur 300W DEL, incluant un photocell;

ATTENDU QU'il est aussi nécessaire de rebrancher le réservoir à essence afin de rendre la connexion plus sécuritaire;

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise cette dépense et mandate Électricité SMP inc. pour réaliser les travaux pour le prix de 1 875,16 \$ net.

La dépense sera financée par le montant prévu aux prévisions budgétaires :72-330-00-711 - Rénovation du garage.

19-10246 Fabrication de boîtes à fleurs supplémentaires et structures aux sacs de récupération de cannettes

Suite à une demande de la CADL, le bénévole Lévis Roy a accepté de fabriquer dix boîtes à fleurs supplémentaires avec les matériaux qui restent et l'achat de vis et autres bois.

Les membres de l'Association sportive désirent faire fabriquer des structures de bois pour tenir les sacs de récupération de cannettes.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que le conseil autorise l'ajout de huit boîtes à fleurs et deux structures pour les cannettes.

Il est également résolu que le conseil remercie M. Roy pour ce travail très apprécié par la population.

19-10247 Engagement d'une firme d'ingénieurs - Plan d'intervention pour le réseau d'égout - TEOC

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire préparer un plan d'intervention pour la mise à niveau du réseau d'égout pour la génération 2019-2023 du programme TEOC;

ATTENDU QU'un prix a été demandé à Actuel conseil pour ce diagnostic;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité mandate Actuel Conseil de Pohénégamook pour réaliser le plan d'intervention de de notre réseau d'égout sanitaire pour le prix de 9 250 \$.

La dépense est financée par le programme TEOC.

19-10248 Commandite – Motocross au Mont-Citadelle

Le service incendie a été demandé pour arroser les pistes de moto-cross pour l'activité qui avait lieu le 21 septembre au Mont-Citadelle. Le cout des salaires et de location du camion s'élève à 263 \$.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ne charge pas les services et offre ce montant comme commandite au Parc du Mont-Citadelle.

19-10249 Plans pour égout pluvial sur la rue Caron

ATTENDU QUE les travaux de construction d'un réseau d'égout pluvial sur la rue Caron sont nécessaires pour pouvoir élargir la rue et offrir une surface raisonnable pour rouler et se stationner;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire préparer des plans pour assurer la sécurité en cas de pluies abondantes et lors de la fonte des neiges.

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage Actuel Conseil de Pohénégamook pour réaliser les plans du réseau d'égout pluvial sur la rue Caron, sur la partie non desservie actuellement.

19-10250 Engagement d'une société d'avocats

ATTENDU QUE le contrat de fourniture de services juridiques en ligne à forfait est à renouveler.

ATTENDU QU'il est important de compter sur une équipe d'experts pour répondre aux différentes questions afin d'éviter des erreurs pouvant causer des inconvénients et des frais.

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il n'est résolu unanimement que l'offre de Morency, société d'avocats, au prix de 600 \$ par année, à partir du 1^{er} novembre 2019. Le prix a été diminué, mais dans le cas où un nombre très important d'appels étaient nécessaires, la facture pourrait être plus élevée.

19-10251 Plan de sécurité civile par Marc Leblanc- compensation financière

ATTENDU QUE les villes et municipalités ont l'obligation d'adopter leur plan de sécurité civile conforme au Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le plan de sécurité civile adopté doit entrer en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les directeurs généraux et directrices générales des municipalités de la MRC de Témiscouata ont pris connaissance des obligations légales qui doivent être respectées pour l'adoption de leur plan de sécurité civile;

ATTENDU que les directeurs généraux et directrices générales concernés ont étudié le modèle de plan de sécurité civile soumis par le Ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'il a été constaté que plusieurs sections du modèle du plan de sécurité civile comportent des éléments communs aux villes et municipalités de la MRC de Témiscouata qui ont été identifiés;

ATTENDU QUE les directeurs généraux et directrices générales des villes et municipalités de Auclair, Packington, Pohénégamook, Rivière-Bleue, Saint-Honoré, Saint-Jean-de-la-Lande, Saint-Juste, Saint-Louis-du-Ha-Ha, Saint-Marc-du-Lac-Long et Saint-Pierre-de-Lamy ont convenu de donner le mandat à Monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-

Athanase afin de rédiger ces parties communes identifiées du plan de sécurité civile moyennant compensation financière pour le travail effectué;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise le paiement d'une somme de mille dollars (1 000\$) à Monsieur Marc Leblanc, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase en compensation pour le travail effectué dans la rédaction des parties communes qui seront comprises dans le plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

19-10252 Fonctionnaires désignés – règlements d'urbanisme et règlements généraux

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 311;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du Règlement sur les nuisances, la circulation, le stationnement, le colportage, la sécurité et les animaux portant le numéro 300;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général 300;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé , il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement général # 300 et ses amendements, du règlement de zonage 312 et ses amendements, du règlement de construction 314 et ses amendements, du règlement sur les permis et certificats 311 et ses amendements, du règlement de lotissement 313 et ses amendements, du règlement sur les dérogations mineures 315 et ses amendements, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Yann Franc-Girard, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;
- Lucie April, directrice générale pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

19-10253 Baisse de vitesse – route Talbot

ATTENDU QUE des travaux sont en cours à l'intersection de la route Talbot et de la route 185;

ATTENDU QUE le ministère des Transports demande que la limite de vitesse sur la route Talbot, soit sur 550 mètres au sud de l'intersection, soit diminuée et passe de 70 à 50 km, temporaires;

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata accepte le changement de limite et mandate Lucie April, directrice générale pour signer la demande à Transports Québec.

19-10254 Motion de remerciements – membres sortants de l'Association sportive

Il est résolu unanimement de remercier les membres sortant du comité de l'Association sportive : Francis Dumont, président, Alexandre Dubé et Laurianne Proulx, administrateurs.

Merci de vous impliquer auprès de la clientèle jeunesse, nous vous souhaitons la meilleure des chances dans vos projets futurs.

Il est également résolu que le conseil souhaite la bienvenu au nouveau conseil d'administration : Jessy Pelletier, présidente, Hélène Martin, vice-présidente, Carole Desbiens trésorière, Valérie Martin et Caroline Labrie, administratrices.

19-10255 Période de questions

À 20 heures 57, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : nom du propriétaire terrain rue de l'Église, ouverture du 10^e rang à 6 heures le matin, livraison du camion neuf, sablage cours d'école et d'Autobus A.L., fosse septique du 22 rue Principale, entrepreneurs pour ouverture des cours privées, chauffeurs, résidus des terrains sur la rue de l'Église, déboisement de la zone commerciale, trous sur rue Principale (bas de la grande côte), entretien de la patinoire 2019-2020, asphalte sur les grilles de rues.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 20, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Josée Chouinard, directrice générale adjointe

